

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers:  
élus : 19  
en fonction : 19  
présents : 19

**Séance du 21 mars 2008**

sous la présidence de M. Hubert STEINMETZ  
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -  
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN  
Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M.  
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.  
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice - M. WOLF Francis

### **1. Installation du Conseil Municipal**

L'an deux mille huit, le vingt et un du mois de mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Mommenheim proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 09 et 16 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents MM (Mmes) les conseillers municipaux :

- |                                    |                         |
|------------------------------------|-------------------------|
| 1. BIETH Alain                     | 11. GLASSER Arnaud      |
| 2. KLEIN Jeannot                   | 12. SCHERER Maurice     |
| 3. MITTELHAEUSER Gérard            | 13. GWISS Jean-Luc      |
| 4. WOLF Francis                    | 14. FLECK André         |
| 5. KUHN Joseph                     | 15. KAPPS Brigitte      |
| 6. MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise | 16. LAUSECKER Geneviève |
| 7. SCHNEIDER Béatrice              | 17. MATHERN Bernadette  |
| 8. HEITZ Christine                 | 18. HARTER Simone       |
| 9. JAECK Elisabeth                 | 19. AMMANN Joseph       |
| 10. MULLER Eric                    |                         |

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Hubert STEINMETZ, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, M. Eric MULLER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Acte rendu exécutoire  
après réception en S/Préfect.  
Le 26 mars 2008  
et publication ou notification

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Arrondissement  
de Strasbourg-  
Campagne

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers:  
élus : 19  
en fonction : 19  
présents : 19

**Séance du 21 mars 2008**

sous la présidence de M. KUHN Joseph

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice - M. WOLF Francis

## **2. Election du Maire**

M. KUHN Joseph, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence (article L 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-neuf conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme MATHERN Bernadette et Mme HARTER Simone

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constaté au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	/
Nombre de votants	19
à déduire : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (L 66 du Code Electoral)	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

A obtenu :

M. WOLF FRANCIS	quinze voix	15
-----------------	-------------	----

M. WOLF Francis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Acte rendu exécutoire  
après réception en S/Préfect.  
Le 26 mars 2008  
et publication ou notification

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Arrondissement  
de Strasbourg-  
Campagne

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers:  
élus : 19  
en fonction : 19  
présents : 19

**Séance du 21 mars 2008**

sous la présidence de M. Francis WOLF  
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -  
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN  
Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M.  
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.  
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

### **3. Désignation du nombre d'Adjoints**

Sous la présidence de M. Francis WOLF élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de cinq adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide de fixer à **quatre** le nombre des adjoints au maire de la commune.

*(Approuvé par 15 voix POUR et 4 ABSTENTIONS)*

Acte rendu exécutoire  
après réception en S/Préfect.  
Le 26 mars 2008  
et publication ou notification

Pour extrait conforme  
Le Maire,

Arrondissement  
de Strasbourg-  
Campagne

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de  
Conseillers:  
élus : 19  
en fonction : 19  
présents : 19

**Séance du 21 mars 2008**

sous la présidence de M. Francis WOLF  
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -  
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN  
Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M.  
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.  
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

#### **4. Election des Adjoints**

##### Election du premier Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Francis WOLF, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

##### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	/
Nombre de votants	19
à déduire : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (L 66 du Code Electoral)	3
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

A obtenu :

M. BIETH ALAIN	seize voix	16
----------------	------------	----

**M. BIETH Alain** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

##### Election du second Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Francis WOLF, élu Maire, à l'élection du second adjoint.

##### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	/
Nombre de votants	19
à déduire : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (L 66 du Code Electoral)	3
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

A obtenu :

M. MITTELHAEUSER GERARD	seize voix	16
-------------------------	------------	----

**M. MITTELHAEUSER Gérard** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

### Election du troisième Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Francis WOLF, élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	/
Nombre de votants	19
à déduire : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (L 66 du Code Electoral)	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

A obtenu :

Mme SCHNEIDER BEATRICE	quinze voix	15
------------------------	-------------	----

**Mme SCHNEIDER Béatrice** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée troisième adjoint et a été immédiatement installée.

### Election du quatrième Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Francis WOLF, élu Maire, à l'élection du quatrième adjoint.

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	/
Nombre de votants	19
à déduire : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (L 66 du Code Electoral)	1
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

A obtenu :

M. KLEIN JEANNOT	dix-huit voix	18
------------------	---------------	----

**M. KLEIN Jeannot** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé.

Acte rendu exécutoire  
après réception en S/Préfect.  
Le 26 mars 2008  
et publication ou notification

Pour extrait conforme  
Le Maire,